Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Refus d'accès aux effets personnels

Par Maryszka

Bonjour,

Que conseilleriez-vous dans une situation de divorce à l'amiable (mais bloquée par l'un des époux depuis 5 ans) et dans laquelle les enfants n'ont plus le droit d'accéder à la maison familiale (gardée par le conjoint qui bloque la procédure). Ils ne peuvent plus accéder à leurs effets personnels malgré des relances. Les serrures sont verrouillées.

Merci par avance pour votre aide.

Par Geraldo7

Vous pouvez faire appel à un avocat spécialisé en droit de la famille qui vous aidera à récupérer au minimum vos affaires, si c[url=https://www.avocats-violence-conjugale.fr/liste-associations-contre-violences-conjugales]'[/url]est bien ce que vous voulez. Il existe également des associations qui lutte contre les violences conjugales qui sont aussi en mesure de vous assister.